



Communiqué : Dans le 76, la solidarité et l'entente intersyndicale au service des luttes !

Bilan de l'utilisation de la caisse de grève suite au mouvement sur les retraites.

Les organisations syndicales FSU, FNEC FP FO, CGTeduc'action, SUD éducation sont restées en contact depuis le 16 janvier 2020 pour l'utilisation de la caisse de grève.

- Au mois de février, 1280 euros ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 32 jours de grève pour 17 personnes.
- Au mois de mars, 5920 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 148 jours de grève pour 55 personnes.
- Au 24 avril, 2560 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation 64 jours de grève pour 30 personnes.
- En mai et cet été, 1880 euros supplémentaires ont été répartis, correspondant à l'indemnisation de 47 jours de grève pour 32 personnes.

Au total la caisse de grève, abondée par les versements individuels et la participation des organisations syndicales a permis de distribuer 12 520€ à plus d'une centaine de collègues. Plus de 300 journées de grève ont été prises en charge partiellement.

Pour information :

- L'appel à la caisse de grève était ouvert à tous les personnels, 1^{er} ou 2nd degré, personnels de l'Éducation Nationale ou des collectivités, syndiqués ou non.
- Le remboursement s'est fait pour les non titulaires précaires (AED, AESH, Contractuel...) à partir du premier jour de grève, pour les fonctionnaires de catégorie C à partir du deuxième jour, pour les fonctionnaires de catégorie B à partir du troisième jour, pour les fonctionnaires de catégorie A à partir du 4eme jour de grève.
- L'indemnisation était fixée à 40 euros par jour retenu.
- La caisse de grève est désormais close.

L'intersyndicale remercie chaleureusement l'ensemble des donateurs et donatrices.